



**Conseil Municipal  
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du jeudi 13 avril 2023 à 18h  
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en  
exercice : 29

Conseillers Municipaux pré-  
sents ou représentés : 25

Date de la convocation :  
**7 avril 2023**

**Délibération n° DCM23-04-13P11  
Finances – Espace sportif municipal de l'Estagnol –  
Révision de l'autorisation de programme**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecape, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Marie Passieux, Mme Claudine Soulairac, M. Salvador Ruiz et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Patrick Javourey, M. Stéphane Garcia, Mme Claude Blaho-Poncé, Mme Paquita Médiani, M. Franck Rugani et M. Laurent Dô.

Procurations :

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

M. Laurent Dô à Mme Claudine Soulairac

-----  
*Rapporteur : M. Michaël DELTOUR*

Par délibération du 5 juillet 2021, le Conseil Municipal a approuvé l'autorisation de programme concernant la création de l'espace sportif municipal de l'Estagnol, pour un montant total de 600 000 €.

Cette autorisation de programme a été révisée en dernier lieu par délibération du 21 décembre 2022 pour ajuster la répartition des crédits de paiement comme suit :

2021	2022	2023	TOTAL
55 474 €	456 810 €	52 716 €	565 000 €

Il est apparu nécessaire d'organiser le cloisonnement interne du bâtiment par une solution modulable pour un cout évalué à 4 000 € TTC.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de réviser l'autorisation de programme concernant la création de l'espace sportif municipal de l'Estagnol, pour porter son montant global à 569 000 € et ajuster la répartition des crédits de paiement comme suit :

2021	2022	2023	TOTAL
55 474 €	456 810 €	56 716 €	569 000 €

- de dire que ces ajustements seront pris en compte dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2023,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Cette proposition a reçu l'avis favorable unanime de la commission Ressources et moyens réunie le 5 avril 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix exprimées, avec 24 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Marie Passieux),

DECIDE de réviser l'autorisation de programme concernant la création de l'espace sportif municipal de l'Estagnol, pour porter son montant global à 569 000 € et ajuster la répartition des crédits de paiement comme suit :

2021	2022	2023	TOTAL
55 474 €	456 810 €	56 716 €	569 000 €

DIT que ces ajustements seront pris en compte dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2023, AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,




Gérard BESSIERE